



✉ 10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 22 38 59
Courriel : orleans-tours@sgen.cfdt.fr
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

à Madame la Présidente du Comité Technique Académique

Orléans, le 15 janvier 2018

Objet : « **questions diverses** »
pour le CTA du 18 janvier 2018

Madame la Présidente,

Pour le prochain CTA, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* voudrait ajouter des questions à l'ordre du jour :

1/ La désaffectation du Collège Jean Moulin à Chartres devant être très probablement prononcée par la Préfète d'Eure-et-Loir, cela reviendra, de fait, à fermer l'établissement (en espérant une réouverture plus qu'hypothétique !) et donc les postes qui y sont affectés. Par conséquent il est inacceptable que les collègues concernés ne puissent bénéficier de **Mesures de Carte Scolaire**. Au CTA de mars 2016, Mme REYNIER, votre prédécesseure, avait assuré que les collègues pourraient avoir une MCS, ce qui est d'ailleurs conforme aux textes en cas de suppression de poste. Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* demande que vous vous prononciez dans le même sens. Sur ce dossier, nous ferons une déclaration spécifique.

2/ Le Sgen-CFDT Orléans-Tours demande des **informations sur l'idée de créer des binômes de formateurs DCIO/Psy-EN** pour la formation des professeur-e-s de lycée à l'orientation des élèves à grande échelle. Ne serait-il pas plus efficace de faire une réunion des équipes par établissement avec le support d'un diaporama commun à s'approprier collectivement ?

3/ Le Sgen-CFDT Orléans-Tours demande **qu'un point de situation soit fait sur la carte des CIO et des antennes** sachant qu'il était entendu que les antennes seraient maintenues si l'Académie n'avait à financer que leur budget de fonctionnement, dans la mesure où le logement serait assuré par une collectivité locale. Des solutions d'hébergement sont donc à trouver avec les collectivités, soucieuses d'offrir un service public d'orientation de qualité à leurs populations.

4/ Nous voudrions aussi avoir des **assurances quant au paiement de l'indemnité REP aux DCIO**, conformément à la circulaire du 27 novembre 2017 de Mme la Directrice des Ressources Humaines assurant que les DCIO pouvaient en être dorénavant bénéficiaires.

5/ Concernant le nombre de postes de Psy-EN des 1^{er} et 2nd degrés ouverts pour les entrées dans l'académie lors du mouvement inter 2018 : quel est le calibrage demandé par le Rectorat lors du dialogue de gestion avec le ministère ? Dans la mesure où, cette année il y a deux promotions de Psy-EN ECO sortant simultanément, les collègues stagiaires sont très inquiet.es pour le mouvement 2018.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre attachement au service public de l'Education.

Michel de PEYRET

représentant du Sgen-CFDT au CTA